



Championnat du Monde de Hockey sur Glace 2028 de l'IIHF, Paris - Lyon, France

23 Octobre 2025

CONSULTATION

I. PRESENTATION / CADRAGE / CONTEXTE

Lors de son congrès de mai 2024, l'International Ice Hockey Federation (ci-après « IIHF ») a confié l'organisation du championnat du monde senior masculin 2028 à la Fédération Française de Hockey sur Glace (ci-après « FFHG »).

La France organisera donc le championnat du monde de hockey sur glace pour la 3^{ème} fois de son histoire après les éditions de 1951 et 2017. L'Accor Arena de Paris et la LDLC Arena de Lyon accueilleront les 16 meilleures équipes du monde du 12 au 28 mai 2028.

En conséquence, un comité d'organisation a été créé en décembre 2024 sous la forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ayant pour dénomination France Hockey – Paris Lyon 2028 (ci-après « FHPL 2028 »).

FHPL 2028 a pour objet de :

- Planifier, organiser, gérer, financer et livrer le championnat du Monde en France, conformément aux statuts et règlements de l'IIHF, ainsi que les événements associés ;
- Promouvoir le championnat du Monde en France et à l'international ;
- Contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage du championnat du Monde ;
- Mener des actions de promotion et de développement du hockey sur glace sur le territoire français ;
- Tenir des réunions, publier des bulletins et documents écrits et/ou audiovisuels en lien avec le championnat du monde.

II. PRESENTATION DE L'EVENEMENT / OBJECTIFS

- Dates : du 12 au 28 mai 2028
- Lieux : Accor Arena de Paris (13 500 places) et LDLC Arena de Lyon (8 338 places)
- Nombre d'équipes : 16
- Nombre de matchs : 64
- Nombre de spectateurs attendus : environ 500 000



Championnat du Monde de Hockey sur Glace 2028 de l'IIHF, Paris - Lyon, France

Forte du succès du Championnat du Monde 2017, la France a développé un savoir-faire lui permettant d'accueillir une nouvelle fois cet événement représentant une opportunité majeure pour le développement de ce sport sur le territoire.

Avec deux éditions consécutives des Jeux Olympiques d'hiver organisées en Europe – et notamment en France pour celle de 2030 –, les sports d'hiver dans leur ensemble, et le hockey sur glace en particulier, sont dans une dynamique positive. Dans ce contexte, accueillir le Championnat du Monde en 2028 constitue une étape importante pour le développement du hockey sur glace en France avant les Jeux Olympiques d'hiver de 2030.

L'ambition principale de la FFHG est de faire du championnat du monde un catalyseur de la croissance continue du hockey sur glace en France. Notre stratégie s'articule autour de quatre piliers clés :

1. Stimuler la croissance du hockey sur glace et accroître sa popularité

Accueillir les meilleurs athlètes du monde en France offre une opportunité unique de mettre notre sport en lumière à l'échelle nationale. Notre objectif est d'attiser la passion des amateurs de hockey sur glace et d'inspirer une nouvelle génération de joueurs à travers tout le pays. La FFHG veut également présenter ce sport à un public plus large afin d'en renforcer la notoriété et la croissance.

2. Mettre Paris et Lyon sous les projecteurs mondiaux

La FFHG souhaite accueillir le monde à la fois à Paris et dans la récente LDLC Arena de Lyon. Tandis que l'Accor Arena de Paris sera la scène principale pour les phases finales, Lyon deviendra un pôle dynamique, permettant de faire découvrir ce sport à de nouveaux publics et territoires. L'organisation du championnat du monde dans ces deux villes apportera des retombées économiques significatives, notamment pour les entreprises locales.

3. Mettre en avant les valeurs, l'unicité, le spectacle et la vitesse du hockey

L'événement ne se limite pas à la compétition : il célèbre aussi les valeurs fondamentales, le divertissement palpitant et la vitesse époustouflante qui caractérisent le hockey sur glace. En mettant en avant ces aspects, nous voulons souligner ce qui rend notre sport véritablement unique.

4. Promouvoir les infrastructures de hockey pour soutenir le développement du sport en France

A travers cet événement, la FFHG souhaite améliorer l'image des patinoires et démontrer comment les technologies modernes permettent aujourd'hui de réduire drastiquement leurs émissions de carbone. Le développement des infrastructures est un levier essentiel pour la croissance du hockey sur glace en France.

En résumé, la vision dépasse le cadre de la compétition : il s'agit de contribuer à unir le monde autour du hockey sur glace tout en laissant un héritage durable pour ce sport en France.

III. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans ce contexte, compte-tenu de ses objectifs en matière de revenus commerciaux (Cf point IV.), FHPL 2028 souhaite s'attacher les services d'un prestataire aux fins de l'accompagner dans l'optimisation, le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle et technique de sa politique de « *revenus commerciaux* » dans le cadre du Championnat du Monde IIHF 2028, à partir de Janvier 2026 et jusqu'à la clôture de l'événement.

Par « *revenus commerciaux* », il est entendu l'ensemble des revenus devant être générés par les fonctions Billetterie, Partenariats, Hospitalités, F&B, Fan village et autres revenus (selon opportunités, dont merchandising).

Dans le respect de la stratégie de FHPL 2028, et de ses engagements conformément au contrat d'organisation qui le lie à l'IIHF, le Prestataire, au travers des profils qu'il mobilisera pour la mission (de type AMO), objet de la consultation, aura pour responsabilité d'assurer :

- A. Un rôle de conseil et d'accompagnement continu auprès du comité d'organisation pour l'optimisation et la mise en œuvre de sa stratégie en matière de revenus commerciaux ;
- B. Le pilotage du département « *Revenus et Marketing* » ;
- C. Le pilotage et la coordination de l'ensemble des fonctions composant le département « *Revenus et Marketing* ».

Prestations attendues :

A. Conseil et accompagnement continu auprès du Comité d'organisation pour l'optimisation et la mise en œuvre de sa stratégie en matière de revenus commerciaux par type de source (Billetterie, Partenariats, Hospitalités, F&B, Fan village et autres revenus)

- Définition, documentation, formalisation et mise en œuvre de propositions relatives aux :
 - Principes commerciaux et partis pris associés ;
 - Stratégies et calendriers de vente par type de source ;
 - Modèle économique recherché ;
 - Modèle de commercialisation et de production ;
 - Articulation entre les différentes fonctions.
- Accompagnement dans les négociations auprès de l'ensemble des parties prenantes (salles hôtes, IIHF, Agence marketing de l'IIHF notamment)

B. Pilotage du département « Revenus et Marketing »

Au sein de FHPL 2028 et sous l'autorité de son Directeur Général, pilotage du département « Revenus et Marketing » :

- Interface et coordination avec les autres départements de l'organisation (Direction Générale, Opérations, fonctions supports, etc.) et l'ensemble des parties prenantes au projet (salles hôtes, IIHF, agence marketing de l'IIHF, prestataires extérieurs) ;
- Participation aux réunions, représentation du comité d'organisation ;
- Identification et suivi des sujets à risque impliquant plusieurs départements ;
- Gestion de la relation « *client/fournisseur* » interne entre départements.

C. Pilotage et coordination de l'ensemble des fonctions composant le département « Revenus et Marketing »

A partir du **2 janvier 2026**, en phase de planification, en phase de déploiement opérationnel et jusqu'à la clôture de l'événement :

- Animation des instances de travail du département ;
- Pilotage des interactions entre fonctions et arbitrages ;

- Définition du cadre commun du département (élaboration de l'ensemble des politiques fonctionnelles) ;
- Suivi et coordination des contributions de chaque fonction au cadre de planification de l'événement (expressions de besoins ; plan de gestion des risques ; programme de « *readiness* », etc.) ;
- Etablissement des besoins en recours à des prestations extérieures et coordination du processus d'externalisation (rédaction des cahiers des charges, analyse des offres, etc.), en particulier déploiement d'une solution billetterie et plate-forme d'outils marketing ;
- Pilotage budgétaire, planning, mobilisation, gestion et déploiement des ressources dans le respect du cadre imposé par la Direction Générale du comité d'organisation.

IV. Zoom sur les revenus attendus

Le budget de candidature prévoyait les éléments ci-dessous, qui sont à challenger par le candidat. Le montant global des recettes prévisionnelles s'élève à 22,274 M€ HT, dont :

- Revenus billetterie : 17,6 M€ HT (valeur faciale), soit 310 000 billets vendus au total ;
- Revenus Hospitalité : 0,650 M€ HT, soit 2400 places hospitalités vendues ;
- Revenus Partenariat privé, hors échanges marchandises : 0,500 M€ HT.

V. LES DATES CLES

Dans le cadre de la présente consultation, les dates importantes à retenir sont les suivantes :

- Date limite de réception des offres : **26 novembre 2025** ;
- Période d'analyse des dossiers et de sélection des finalistes : **27 et 28 novembre 2025** ;
- Entretiens avec les finalistes : **période du 1^{er} décembre au 13 décembre 2025** ;
- Choix final : **14 décembre 2025** ;
- Début des prestations : **2 janvier 2026**.

VI. LES DOCUMENTS / JUSTIFICATIFS ATTENDUS

Afin de répondre à la présente consultation, le candidat devra transmettre les éléments énumérés ci-après, divisés en deux parties : 1/ une partie générale liée à l'entreprise 2/ une partie spécifique de réponse technique à la consultation.

N.B : Tout document doit être rédigé en français. L'unité monétaire de référence est l'euro.

1. Informations générales sur l'entreprise

- Les informations générales de l'entreprise (date de création, chiffre d'affaires, nombre de salariés, etc.) ;
- Un descriptif de l'entreprise (et du groupe, le cas échéant) ainsi que de ses activités ;
- Une attestation de vigilance URSSAF ;
- Une attestation de régularité fiscale ;
- Un extrait K-bis ;
- Le dernier bilan et compte de résultat de l'entreprise ;
- Une attestation de souscription à une assurance responsabilité civile.

2. Les documents spécifiques de réponse à la consultation

- Un mémoire technique sur la compréhension de l'objet de la consultation et ses enjeux (10 pages maximum).
- Une proposition d'organisation pour la mission (organigramme, type de missions par poste) ainsi qu'une présentation de l'équipe dédiée proposée pour le projet.

Le candidat devra impérativement :

- Avoir identifié un Directeur de Projet, interlocuteur principal du comité d'organisation, qui veillera à la bonne exécution des prestations, réputé disposer des pouvoirs suffisants pour prendre les décisions nécessaires, engageant le Prestataire retenu et toute décision qu'il jugera appropriée au bon déroulement des prestations, y compris celles qui pourraient engager financièrement le titulaire. Celui-ci devra pouvoir être remplacé par une personne de niveau équivalent sur demande expresse de FHPL 2028 ou sur demande du prestataire après accord du comité d'organisation ;
 - Préciser l'identité et les références des différents responsables.
- Le projet de recrutement (ou projet de « *staffing* »). Le candidat devra remplir le fichier transmis par le comité d'organisation intitulé « *Modèle projet de recrutement* ».

- Ses références sur des projets similaires. A ce titre, les candidats devront justifier d'une expérience et expertise dans le secteur du conseil, appliqué au secteur des revenus commerciaux dans le cadre de l'organisation de grands événements sportifs internationaux.

VII. LES CRITERES D'APPRECIATION

Afin de procéder à la sélection des finalistes et, in fine, au choix du prestataire sur le fondement de la présente consultation, le comité d'organisation analysera les dossiers sur la base des critères d'appréciation suivants :

- Compréhension globale du sujet et des enjeux ;
- Pertinence de l'organisation proposée et des profils associés ;
- Capacité à couvrir l'intégralité (100%) du périmètre attendu ;
- Références sur des projets similaires ;
- Prix

VIII. LA PROCEDURE DE REPONSE A LA CONSULTATION

Pour être recevable, tout dossier de candidature doit être transmis par courrier électronique à l'attention du comité d'organisation, à l'adresse fhpl2028consult@ffhg.eu, au plus tard le **26 novembre 2025 à 20 heures**.

N.B. : chaque candidat doit envoyer un dossier complet répondant aux conditions évoqués supra et contenant les éléments demandés. Aucune procédure de questions/réponses préalable à l'envoi du dossier ne sera mise en place.

Le comité d'organisation procèdera à une sélection en deux étapes :

- 1/ Une première sélection visant à identifier les dossiers finalistes ;
- 2/ Le choix final du prestataire.

N. B. : Un seul prestataire sera retenu.

Les finalistes dont le dossier aura été retenu à l'issue de la première étape de sélection seront conviés à un entretien au cours duquel le candidat :

- Présentera son dossier oralement ;
- Posera des questions le cas échéant ;
- Répondra aux questions du comité d'organisation ;



Championnat du Monde de Hockey sur Glace 2028 de l'IIHF, Paris - Lyon, France

- Précisera sa méthodologie de facturation des frais annexes, en ce compris les frais déplacements, tel qu'indiqué dans le document de projet de recrutement ;
- Pourra proposer une mécanique d'intéressement sur l'atteinte des objectifs et leur maximisation.